



Colis dit livré mais non reçu

Par **Kabukiman**, le **04/03/2018 à 08:02**

Bonjour,rnrnJ'ai commandé un colis sur un site de vente privées sur internet.rnLe site est très connu et j'ai commandé plusieurs fois.rnMon colis a été envoyé et il a été marqué comme livré par le transporteur.rnOr je n'ai rien reçu et mes voisins n'ont pas récupéré de colis à mon nom.rnJe me suis retourné vers le site qui me demande de contacter le livreur.rnrnQuestion :rnEst ce à moi de faire de telle démarche auprès du livreur?rnQuels autres recours ai-je?rnrnCdt,

Par **kab57**, le **04/03/2018 à 18:20**

Bonjour,rnrnJ'ai eu le même cas il y a quelques jours. J'ai contacté le transporteur qui après enquête a retrouvé le colis déposé par erreur ce colis m'a été livré quelques jours après. Le transporteur est donc capable de retrouver votre colis si le livreur a bien renseigné la traçabilité. Malheureusement le vendeur ne peut pas faire grand chose une fois que le transporteur a pris en charge le colis. A vous de vous retourner contre le transporteur si passé un certain délais le colis n'est pas retrouvé.rnrnCdt

Par **morobar**, le **05/03/2018 à 11:02**

Bonjour,rn[citation]Le transporteur est donc capable de retrouver votre colis si le livreur a bien renseigné la traçabilité[/citation]rnC'est exact.rn[citation]Malheureusement le vendeur ne peut pas faire grand chose[/citation]rnC'est une affirmation sans fondement.rnC'est lui qui choisit et paie le transporteur. En général le prestataire est au "garde à vous" quand le client expose

des doléances en général annonçant des remises en cause et/ou des demandes d'indemnisations et autres ristournes.
[citation] A vous de vous retourner contre le transporteur si passé un certain délais le colis n'est pas retrouvé. [/citation]
Quel délai ? le même que celui qui permet au fût du canon de refroidir ?
Le destinataire ne peut actionner le transporteur que s'il est en possession de l'original "expéditeur" du bordereau d'expédition.

Par **Lag0**, le **05/03/2018 à 13:31**

Bonjour,
[citation] A vous de vous retourner contre le transporteur [/citation]
Et à quel titre svp ?
Le destinataire d'un colis n'a, généralement, aucun lien juridique avec le transporteur. Le seul lien existant est entre l'expéditeur et le transporteur, l'expéditeur est le client du transporteur. Mais le destinataire n'est rien pour le transporteur.
Je ne vois donc pas à quel titre le destinataire pourrait "se retourner" contre le transporteur !
Le destinataire n'a de lien juridique qu'avec l'expéditeur, il en est le client...

Par **morobar**, le **06/03/2018 à 08:11**

[citation] Le destinataire d'un colis n'a, généralement, aucun lien juridique avec le transporteur [/citation]
C'est une erreur, le destinataire est partie au contrat de transport, dit "tripartite" par l'effet de la stipulation pour autrui.
Le transfert de responsabilité est effectué selon les conditions de vente.
Les fameux "incoterms" existent en transport intérieur.
Souvent en outre plusieurs solutions de transport sont proposés lors d'un achat en ligne, et c'est donc de la seule décision de l'acheteur que de privilégier l'un ou l'autre des transports proposés.
Ceci étant et en matière de transports pour des particuliers, c'est bien le vendeur qui est à même de résoudre le litige car c'est lui qui paie et possède les moyens de pression à l'endroit du transporteur.

Par **Lag0**, le **06/03/2018 à 13:23**

[citation] C'est une erreur, le destinataire est partie au contrat de transport, dit "tripartite" par l'effet de la stipulation pour autrui. [/citation]
Bonjour,
Avez-vous déjà essayé d'être dédommagé par la Poste en étant le destinataire d'un colis ?
Seul l'expéditeur peut être dédommagé...

Par **morobar**, le **06/03/2018 à 17:51**

Rien n'empêche un transporteur d'édicter des conditions particulières, et d'ailleurs tous le font, par exemple au niveau du transfert de responsabilité et de leur propre responsabilité contractuelle.
Allez à la SNCF réclamer pour un transport ferroviaire, il vous sera réclamé le bordereau "expéditeur" pour être éligible à une quelconque réclamation.